

## 5<sup>e</sup> Journées des doctorant-e-s du Centre de droit des migrations (CDM) du 26 au 27 novembre 2015 à Muntelier-Loewenberg (FR)

### *Rapport*

Depuis leur première édition en 2011, les Journées des doctorant-e-s du Centre de droit des migrations sont devenues un rendez-vous annuel important favorisant l'échange et la collaboration entre doctorant-e-s de toute la Suisse travaillant dans le domaine des migrations. Pour la cinquième année consécutive, ce rassemblement organisé par les doctorant-e-s et le secrétariat du Centre de droit des migrations a offert aux doctorant-e-s la possibilité de présenter et discuter leurs projets de recherche dans un cadre pluridisciplinaire et plurilingue. Cette année, les exposés se sont concentrés sur la question de la régulation des migrations (droit des migrations et politiques migratoires). La focale thématique choisie pour cette cinquième édition des Journées reflète les compétences du Centre de droit des migrations et a permis d'inclure les thématiques de recherche d'autres organismes travaillant en Suisse dans le domaine des migrations. Des workshops menés par des experts externes sur la mise en pratique de l'interdisciplinarité dans les études des migrations ont en outre été organisés afin d'offrir une possibilité d'échanges avec les doctorant-e-s et les autres participant-e-s au sujet d'expériences pratiques liées à la recherche.

Un total de 33 personnes a pris part à ces journées, parmi lesquelles les quatre membres de la direction du CDM ainsi que 24 doctorant-e-s, assistant-e-s et post-doctorant-e-s représentant au total neuf universités suisses et de nombreuses disciplines (droit, anthropologie, sociologie, géographie, relations internationales et sciences politiques). A cela s'ajoutent quatre expert-e-s externes issu-e-s de la pratique (Dr. Simone Prodolliet, CFM ; Dr. Constantin Hruschka, OSAR) ainsi que du milieu académique (Prof. Jürgen Bast, Université de Giessen ; Prof. Tobias Eule, Université de Berne) qui ont participé aux discussions au même titre que les doctorant-e-s en apportant leurs suggestions et en transmettant leurs expériences pratiques et scientifiques.

La rencontre s'est ouverte, le jeudi matin, par un mot de bienvenue de la part de la direction du CDM, suivi par un tour de table. La formule « 1 slide/1 minute par personne » a permis à chaque participant-e-s de rapidement se présenter et dire quelques mots sur sa recherche.

Pour la première présentation en plénum, **Laura Rezzonico** (Université de Neuchâtel, anthropologie) a abordé la thématique de la détention administrative de migrant-e-s en Suisse qu'elle étudie dans le cadre du projet du NCCR-on the move. Elle cherche ainsi à comprendre le fonctionnement quotidien

des centres de détention en analysant quelles sont les pratiques et les interactions qui ont lieu dans ces espaces, ainsi que les perceptions, expériences et stratégies des différents acteurs impliqués. Sur la base de ses premières données de terrain récoltées dans un établissement cantonal de privation de liberté, Laura soulève dans son exposé plusieurs problématiques : les effets de criminalisation des migrant-e-s en situation irrégulière en Suisse, la spécificité de la détention administrative réduisant les migrant-e-s à de simples « détenu-e-s », la tension entre logiques sécuritaire et humanitaire chez les agents de détention.

Dans le cadre de la présentation de son projet de thèse, **Camilla Alberti** (Université de Neuchâtel, sciences sociales) a abordé la question de l'implication d'acteurs non étatiques dans la gouvernance des migrations, et, plus précisément, dans l'encadrement de l'asile. En partant du constat que les autorités fédérales, cantonales et communales tendent de plus en plus à déléguer des tâches liées à la prise en charge des migrant-e-s issu-e-s du domaine de l'asile à des acteurs tiers, elle cherche à comprendre les nouvelles dynamiques qui touchent l'autorité étatique en interrogeant les rôles, statuts et influences de ces intervenants dans et sur la gouvernance des migrations. Son projet a ainsi pour but de comprendre l'implication d'acteurs non étatiques sur l'élaboration, les pratiques et les représentations de l'encadrement de l'asile en Suisse. Elle propose d'analyser cela à travers plusieurs concepts et perspectives théoriques (gouvernance, industrie migratoire, infrastructure migratoire, etc.) dans une démarche ethnographique (entretiens semi-directifs, observations participantes, analyse de documents).

Après une pause de midi, la deuxième session de présentations a débuté avec **Anne Kneer** (Université de St-Gall, droit) qui a présenté son projet de thèse intitulé « *Gehörsverletzungen im Asylverfahren: Ist es Zeit für eine eigene Heilungspraxis?* », dans le cadre duquel elle cherche à comprendre si, en comparaison avec d'autres procédures administratives, la procédure d'asile présenterait des spécificités quant à la réparation de la violation du droit d'être entendu (processus de guérison). Bien que, d'un côté, la présence de biens juridiques de haute valeur, le manque de connaissances juridiques des requérants d'asile et la procédure déjà maintes fois raccourcie puissent être considérés comme des arguments contre le principe d'une réparation de la violation du droit d'être entendu par l'autorité de recours, de l'autre côté, la volonté d'accélérer les procédures d'asile ainsi que le grand nombre de recours sont des arguments forts en faveur de la poursuite d'une pratique généreuse de réparation des violations du droit d'être entendu.

Lors de la discussion qui a suivi l'exposé, la question de l'opportunité politique que représente un tel projet s'est posée. Dans une optique méthodologique, il a également été question d'une éventuelle comparaison de la Suisse avec l'Allemagne ou avec la procédure d'asile européenne ; cela pouvant en effet apporter de précieux éléments à la recherche.

**Jyothi Kanics** (Université de Lucerne, droit) a présenté ses recherches sur la question de « l'intérêt supérieur de l'enfant » dont le point de départ est la Convention de 1989 relative aux droits de l'enfant. Elle s'intéresse plus particulièrement à la détermination de cet intérêt supérieur comme vecteur de développement des migrants mineurs non-accompagnés ainsi que des enfants sans-papiers. Au-delà des garanties procédurales octroyées par la Convention, c'est, selon elle, l'ensemble de la procédure qui devrait viser à assurer la sécurité, le bien-être et la continuité dans la situation de l'enfant, notamment en allégeant le fardeau de la preuve ou en adaptant l'examen de la crédibilité. Le but final de sa recherche est donc de proposer des solutions pour une meilleure mise en œuvre dans le droit suisse de la migration des obligations et des bonnes pratiques internationales.

Dans le cadre de sa présentation, **Giedre Lideikyte-Huber** (Université de Genève, droit) a traité de la question de la fiscalité dans le droit des migrations, et, plus précisément, des différents types d'imposition liés au séjour des migrant-e-s. Même en ne possédant pas forcément la nationalité d'un pays, les migrant-e-s sont assujetti-e-s fiscalement (d'une manière limitée ou illimitée). Les règles du droit fiscal fonctionnent en effet en relation avec la résidence d'un individu, et non en fonction du critère de nationalité. En Suisse, un quart de la société est constituée de résidents étrangers permanents. Cette partie de ces contribuables n'a pas accès ou uniquement un accès partiel aux droits politiques et n'a donc pas ou peu de possibilités de participer au processus définissant ses droits et obligations dans le cadre de l'imposition. En cherchant des réponses dans la théorie du contrat social, cette recherche questionne la compatibilité de cette situation avec la philosophie de l'imposition de l'Etat démocratique.

**Stefan Schlegel** (Université de Berne, droit) a présenté sa thèse portant sur l'application de la théorie de l'analyse économique du droit dans le domaine du droit des migrations. Il a montré que la migration peut être considérée comme un bien et que les normes peuvent être conçues comme un instrument pour maximiser la prospérité de la société. Partant de ces principes, il tente de répondre aux questions suivantes : (a) qui devrait décider si une personne a le droit d'immigrer : le pays de destination, le pays d'origine ou les individus ? (b) Un tel droit de disposition peut-il par la suite être transféré contre un prix ou une indemnisation à d'autres acteurs ? Cette thèse questionne au final dans quelle mesure l'élimination des obstacles à la migration pourrait être efficace.

La journée de vendredi a débuté par une session de workshops lors de laquelle les participant-e-s se sont réparti-e-s en différents groupes afin de prendre part au workshop de leur choix.

Le premier workshop « Migrationsrecht empirisch beforschen – Tipps, Tricks und Vorschläge aus der Feldforschung », animé par **Tobias Eule** (Université de Berne, sociologie), avait pour but de donner quelques conseils quant à la manière de combiner dans une recherche le droit des migrations et sa mise en pratique. Après un tour de table lors duquel chaque participant a partagé ses expériences personnelles, les méthodes de recherche envisageables lors d'une recherche empirique portant sur le droit (des migrations) ont été abordées : entretiens, analyse de documents, observations (participantes), statistiques, etc. Des conseils ont également été donnés sur des ouvrages, sites internet, logiciels auxquels se référer. La suite du workshop s'est déroulée sous forme de discussion ouverte. Les thématiques suivantes ont été abordées : nombre d'entretiens (accent sur « qualité » ou « nombre » d'entretiens ?), enregistrement des entretiens (comment citer une personne sans enregistrement ?), anonymisation, techniques de codage.

**Constantin Hruschka** (Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR) a proposé un workshop dont le titre était « Getting the message across: the use of scientific expertise in political lobbying ». L'atelier a commencé par une introduction au lobbying et les façons de l'exercer de manière utile et efficace, suivie par un tour de table durant lequel les participants ont pu faire part de leurs intérêts par rapport aux enjeux de la communication. La discussion s'est ensuite axée autour de la façon de transmettre un message scientifique en cherchant à avoir autant de poids que possible. Plusieurs points importants ont été identifiés tels que la nécessité d'identifier le message à transmettre, le cercle de personnes visé, la nécessaire séparation entre expert et communicant et plus généralement la prise de conscience de la nécessité d'adapter sa communication.

Dans le troisième workshop, intitulé « Sozialwissenschaftliche Migrationstheorien aus juristischer Sicht », **Jürgen Bast** (Université de Giessen, droit) a commencé par interroger les participant-e-s au

sujet de leurs expériences personnelles avec l'interdisciplinarité. D'une manière générale, il en est ressorti un sentiment de frustration et de désarroi : expériences de malentendus, « besoin de traduction » entre les disciplines, différentes conceptions de l'interdisciplinarité, utilisation de l'autre discipline comme « science auxiliaire » - à savoir une juxtaposition ou même « superposition » des disciplines, allant parfois jusqu'à une véritable fusion ou « phagocytage » des disciplines. Deux textes traitant des théories des migrations en sciences sociales dans une perspective juridique ont ensuite été discutés<sup>1</sup>. Il est ainsi apparu que les questions juridiques classiques traitant de la légalité des normes ou des actes juridiques ne laissent guère place à des questionnements propres aux sciences sociales. Il en ressort également que les juristes ont souvent une perception purement descriptive des sciences sociales (une discipline laissant de côté toute approche explicative et interprétative), et qu'il est même parfois difficile de trouver une place pour les approches explicatives et interprétatives dans les analyses juridiques. Pour conclure, le pouvoir explicatif des théories migratoires abordées a été discuté en lien avec les récents phénomènes migratoires en Europe.

Après les workshops, **Katharina Stigwall** (Université de St-Gall, sciences politiques) a présenté son projet de thèse proposant une analyse de la politique d'asile européenne dans une perspective de genre. A travers la création d'un index portant sur la mise en œuvre d'éléments du système d'asile européen spécifiques à l'égalité entre hommes et femmes dans le droit national de différents Etats européens, elle cherche à donner un aperçu de la situation des demandeuses d'asile dans les Etats membres de l'Union européenne. Quatre dimensions sont au centre de l'analyse : les trajectoires de fuite (et de transit), les procédures d'asile, les conditions d'admission et l'examen matériel de la demande d'asile. Lors de la discussion suivant la présentation, l'importance d'une approche « genre » dans les recherches sur les migrations a été soulignée. De même, des questions et remarques concernant le choix de la méthodologie, la définition du « genre », l'évolution de la politique d'asile européenne et l'influence des politiques européennes et nationales ont tracé certaines limites du projet.

**Laure Sandoz** (Université de Bâle, anthropologie) a présenté les résultats d'une recherche effectuée entre 2014 et 2015. S'intéressant au cas des travailleurs étrangers en Suisse, elle ancre sa présentation sur un premier constat : une différenciation entre les travailleurs et travailleuses provenant de l'espace économique européen – bénéficiant d'une procédure d'admission préférentielle – et les travailleur-euse-s ressortissant-s des pays tiers, confronté-e-s à une législation très restrictive ; d'où le titre de sa présentation « Wanted or unwanted? The construction of migrant categories in the Swiss legal regime ». Sa recherche contribue ainsi à problématiser la conceptualisation des migrant-e-s hautement qualifié-e-s en observant la construction des catégories de migrant-e-s à travers l'analyse de documents de politique et de l'observation de la mise en œuvre de la politique d'admission en Suisse, avec un accent particulier sur la catégorie des professionnel-le-s qualifié-e-s. Ses résultats montrent ainsi que, malgré un accent sur les qualifications et l'intérêt économique des travailleurs et travailleuses étrangers, la procédure d'admission pour les ressortissant-e-s de pays tiers remplit également des objectifs non économiques contribuant par exemple à fournir une impression de contrôle de l'immigration par l'Etat.

**Teresia Gordzielik** et **Robin Stünzi** (Swiss Network of young Migration Scholars SnyMS) ont clôturé cette journée des doctorants en présentant le projet d'un ouvrage collectif sur la notion de l'abus dans le domaine de l'asile. Ils ont d'abord présenté les principales conclusions d'un article scienti-

---

<sup>1</sup> DOUGLAS S. MASSEY ET AL. (1993), Theories of International Migration: A Review and Appraisal, in: Population and Development Review 19, No. 3, S. 431 ff.; SONJA HAUG (2000), Klassische und neuere Theorien der Migration, Arbeitspapier Nr. 30 des Mannheimer Zentrums für Europäische Sozialforschung.

fique consacré à ce sujet , pour montrer quelles significations la notion d'abus a recouvert depuis les années 1980 et comment elle a servi à élaborer des mesures visant à restreindre l'accès à la procédure, à des prestations sociales et à la liberté de mouvement des requérants d'asile. Cependant, les auteurs ont constaté que l'article ne constituait que le point de départ d'une réflexion qui méritait d'être approfondie et différents membres du réseau SNyMS ont initié un projet d'ouvrage collectif permettant de proposer une analyse globale de la question à travers une approche pluridisciplinaire, multi-située et offrant des points de comparaison à l'échelle internationale. Teresia Gordzielik et Robin Stünzi ont ainsi présenté la structure générale qui devrait composer l'ouvrage collectif. Après une mise en contexte historique de la notion d'abus dans le domaine de l'asile, l'ouvrage présentera les sources juridiques, approfondira certaines questions choisies, traitera de la perspective des acteurs concernés et se penchera sur d'autres contextes géographiques avant de procéder à des conclusions. Lors des discussions suivant la présentation, un certain nombre de questions ayant trait à la pertinence actuelle du débat autour de la notion d'abus sont apparues car il semble que celle-ci ne soit plus autant utilisée aujourd'hui que par le passé. Ce questionnement sera intégré dans le projet d'ouvrage collectif.

Le séminaire s'est terminé par un apéritif offert par le Réseau suisse de jeunes chercheurs et chercheuses en études des migrations.

Les doctorant-e-s responsables de l'organisation souhaitent remercier le rectorat de l'Université de Neuchâtel et de l'Université de Fribourg, ainsi que les quatre facultés auxquelles est rattaché le CDM pour leur soutien financier. Les membres de la direction du CDM, les expert-e-s invité-e-s ainsi que tous les doctorant-e-s sont remercié-e-s pour la confiance manifestée, l'intérêt montré dans les échanges et leur intense participation. Finalement, un grand merci à Irina Sille pour son engagement et son efficacité dans la préparation de ces journées.